

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>18/07/2018</i>	Dossier complet le : <i>25/07/2018</i>	N° d'enregistrement : <i>F09318 P0253</i>
1. Intitulé du projet		
REHAUSSEMENT DU SITE INDUSTRIALO-FLUVIAL (SIF) DE TARASCON ET TRANSPARENCE HYDRAULIQUE DE L'ÉPI TRANSVERSAL EN AVAL DE L'ATTERrisSEMENT PROCHE FIBRE EXCELLENCE		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SYMADREM	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Luc MASSON, Président	
RCS / SIRET	2 5 1 3 0 2 0 4 8 0 0	Forme juridique Syndicat Mixte Ouvert
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
Catégorie 21 : Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker	Modification d'un système d'endiguement autorisé consistant en la création d'une digue de 1 m sur le Site-Industrio-Fluvial de Tarascon. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du volet inondations du Plan Rhône et plus particulièrement du programme de sécurisation. Le projet vise également à rendre transparence hydrauliquement un épis transversale à l'origine de l'atterrissement au droit de l'usine fibre excellence.	
Sous catégorie : e) systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.		
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Les ouvrages concernés sont :		
<ul style="list-style-type: none"> - En rive gauche, du PK 268,0 au PK 269,6 : le Site-Industrialo-Fluvial de Tarascon = rehaussement prévu environ 1 mètre) ; - En face de l'usine Fibre Excellence, l'épi transversal en aval de l'atterrissement = transparence hydraulique prévue afin de garantir la performance hydraulique du scénario d'aménagement retenu sur le delta du Rhône. Egalement, reprise des installations portuaires de l'usine Fibre Excellence. 		

4.2 Objectifs du projet

Concernant le SIF de Tarascon :

Dans les conditions actuelles, ce site n'est pas inondé pour une crue type décembre 2003 sans brèche. Pour des crues supérieures, le SIF est inondé partiellement. L'inondabilité pour des crues inférieures à la crue exceptionnelle pose des problèmes de contournement des ouvrages lors des crues déversantes (crue type mai 1856 et crue exceptionnelle). Il est donc nécessaire de le mettre à la cote dite millénale pour disposer d'une protection homogène entre Tarascon et Arles.

Concernant la transparence hydraulique de l'épi transversal :

Les mesures d'annulation et réduction d'impact hydraulique déterminées dans le cadre de l'étude de calage réalisée par la CNR en 2009 consistent en la suppression de l'atterrissement au droit de l'usine Fibre excellence. La suppression de l'atterrissement et la réutilisation des matériaux en remblais pour la digue Tarascon-Arles sont d'ores et déjà prévues dans le cadre de l'opération Tarascon-Arles (début des travaux début 2019). En revanche cette mesure ne peut être pérenne que si l'épi Girardon situé au sud de l'atterrissement est rendu transparent hydrauliquement, ce qui doit être réalisé dans le cadre de la présente opération. Il sera également repris les installations portuaires de l'usine Fibre Excellence qui se trouvent impactées par cette transparence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La consistance des travaux n'est pas encore précisément connue à ce jour. Cependant, ils seront programmés en plusieurs phases :

Concernant le SIF de Tarascon :

Phase 1 : Terrassement de la digue existante au nord, entre le pont SNCF et les abattoirs et reconstruction de la digue avec les matériaux issus de l'île du Comte ,

Phase 2 : Rehaussement de la plateforme existante entre les abattoirs et le raccordement avec la digue Tarascon-Arles au Sud, proche fibre Excellence,

Phase 3 : Dévoisement des réseaux.

Concernant la transparence hydraulique de l'épi transversal :

- la consistance des travaux n'est pas encore précisément connue à ce jour. Il sera cependant étudié :
- le dévoisement de la station de pompage de l'usine fibre excellence se trouvant sur l'épi lui même,
- le maintien du quai de déchargement CNR

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet ouvrage permettra :

- une protection à la cote millénale.

Cette ouvrage rentrera dans le périmètre de gestion du SYMADREM. Ainsi, il sera procédé à un entretien régulier permettant de garantir :

- le maintien des ouvrages à un niveau satisfaisant de service ;
- de la détection précoce des amorces de désordre dont une réparation immédiate, et généralement peu coûteuse, prévient l'apparition des désordres plus importants, aux conséquences graves et dommageables.

L'entretien des ouvrages est effectué à l'entreprise ou en régie en interne au SYMADREM, par les gardes digues.

Les principaux travaux à l'entreprise consistent au :

- débroussaillage général des digues pour contrôler la végétation
- travaux de terrassement (comblement de terriers d'animaux fouisseurs, entretenir les pistes de crêtes et les chemins d'accès pour les maintenir en état de circulation...)

Les travaux d'entretien en régie sont exécutés par les gardes digues du SYMADREM. Ils portent sur l'exécution de travaux dont la réalisation est indispensable mais dont l'exécution ne peut être réalisée par des engins de chantier de l'entreprise. La plupart du temps, il s'agit de débroussaillments localisés, de bûcheronnage, ainsi que de l'entretien des chemins d'accès et du mobilier lié à la digue (barrières et panneaux de secteur).

Concernant la transparence hydraulique de l'épi et dévoisement des installations portuaires :

Le maintien dans le temps des mesures de réduction et d'annulation d'impact hydraulique sera assuré par la CNR. Ces dispositions ont fait l'objet d'un accord cadre entre le Symadrem et la CNR en 2010.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les ouvrages de ce projet font partis intégrante du système d'endiguement « Rive Gauche » qui a été autorisé par arrêté interpréfectoral en date du 24 avril 2018 par Messieurs les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard.

Il est prévu de demander dans le cadre des travaux une modification de l'autorisation existante au titre du R181-46 (ex R214-18)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur digue à rehausser	1,6 kilomètres environ
Hauteur de la rehausse	1 mètre environ
Pente des talus	2H/1V
Largeur en crête	7 mètre environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Petit Roubian,
13150 Tarascon

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune : TARASCON - Coordonnées en degrés décimaux :

DEPART

Latitude = 43.801376 Longitude = 4.654181

ARRIVEE

Latitude = 43.787043 Longitude = 4.652519

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les ouvrages de ce projet font partis intégrante du système d'endiguement « Rive Gauche » qui a été autorisé par arrêté interpréfectoral en date du 24 avril 2018 par Messieurs les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Le Rhône et ses canaux. Le projet de création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles immédiatement en aval de ce projet ne présentait pas d'incidences notables sur la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Tarascon : Plan des Zones Submersibles valant de PPR approuvé par décret le 3 septembre 1911 PPRn – par crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 27 octobre 2008 – approuvé le 22 février 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'alimentation en eau potable (AEP) n'est présent dans l'aire d'étude immédiate, ni à l'aval hydraulique des zones de travaux.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS - Le Rhône Aval Le projet se trouve pour partie à proximité immédiate du site Natura 2000 (SIF) et dans le site Natura 2000 (Epi).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet de digue entre Beaucaire et Fourques (Gard) qui s'achèvera fin 2018, il a été mis en oeuvre une mesure d'annulation et de réduction de l'impact hydraulique en excavant les matériaux de l'île du Comte. A ce jour, le volume de matériaux à excaver n'a pas été atteint. Il est prévu la poursuite de cette extraction et l'utilisation de ces matériaux afin de réaliser le projet de rehausse.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Industriel et transport de matières dangereuses =</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Site SEVESO = Fibre Excellence. 3 Sites ICPE = ALAZARD ET ROUX / SEDE ENVIRONNEMENT (Provence Compost) / BRAJA-VESIGNE SA Tarascon - Transport de matières dangereuses notamment voie ferrées, navigables et par canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les risques concernés d'après le DDRM des Bouches-du-Rhône sont =</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séisme : Zone 3 (modéré) - Mouvement de terrain : Aléa identifié Retrait/gonflement des argiles - Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération s'inscrit dans le cadre du programme de sécurisation qui a évalué les impacts hydrauliques de manière globale et particulière par opération dont celle concernée

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La rehausse du SIF a pour effet de rehausser les lignes d'eau. La mesure d'annulation d'impact consiste à supprimer l'atterrissement au droit de l'usine Fibre excellence. Cette suppression a été intégrée par anticipation dans l'opération Digue Tarascon-Arles autorisée par AP du 24 avril 2018.

La transparence hydraulique de l'épi prévue dans le cadre de l'opération vise à pérenniser cette mesure.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences potentielles du projet découlant de la phase travaux sont minimales (bruits, circulation de poids lourds...). Des dispositions seront prises en compte par les entreprises pour les limiter.

Le projet contribuera à protéger les zones exposées à la crue exceptionnelle du Rhône (millénaire). Le système d'endiguement rive gauche a d'ores et déjà été autorisé en date du 24 avril 2018 dans le cadre de la création de la digue entre Tarascon et Arles. Les travaux sont réalisés sur les secteurs très anthropisés, sont de faibles ampleurs (digue de 1 m) ou concernent des milieux (atterrissement) qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Arles le, 16 juillet 2018

Signature Pour Le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Thibaut MALLET



